

Réunion du conseil municipal du 26 mars 2018

Le vingt-six mars deux mille dix-huit, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur Éric PAURON, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée en date du vingt-et-un mars deux mille dix-huit, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents :

Pierre Acosta, Philippe Bialais, Christelle Bouchedda, Odile Choquet, Arielle Coulon, Audrey El Ibrik, Guy Godart, Samuel Lemaille, Philippe Lemerre, Eric Pauron, Céline Potier, Guillaume Regnaut, Maud Roget.

Excusée : Karine Tanguy (pouvoir à Odile Choquet)

Secrétaire de séance : Céline Potier

Ordre du jour :

2018-004 Adoption du Compte Administratif 2017

2018-005 Approbation du Compte de Gestion 2017

2018-006 Affectation des résultats 2017

2018-007 Budget primitif 2018 - Fixation des taux des impôts locaux

2018-008 Adoption du budget primitif 2018

2018-009 Adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par l'UGAP pour les années 2019 à 2021

2018-010 Admission en non-valeur

Divers

Communications de Monsieur le Maire :

Monsieur le Maire ouvre la séance en indiquant ne pas avoir reçu de remarque relative au compte-rendu de la dernière séance de Conseil Municipal, transmis aux élus le 16 février dernier ; ce compte-rendu est donc considéré comme approuvé.

Monsieur le Maire propose de faire un bilan sur la campagne de financement participatif lancée fin 2017 jusqu'à fin février, dans le but de compléter le financement des travaux de l'église communale :

Le montant total des dons s'élève à 14 074€ répartis entre 11 259 € via la plateforme Collecticity, et 2 815 € par chèques reçus directement en mairie (ne donnant pas droit à défiscalisation).

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes et des entreprises qui ont soutenu ce projet de préservation du patrimoine communal.

Monsieur le Maire indique avoir reçu le député de notre circonscription, Laurent PIETRASZEWSKI, le 9 mars dernier, pour un atelier de proximité ouvert à tous les habitants.

Malgré le faible nombre de participants, cet échange libre et ouvert a été très intéressant, et sera renouvelé.

Monsieur le Maire revient sur l'opération « Nettoyons notre Région », menée le 17 mars en partenariat avec la Région Hauts de France et l'association communale de chasseurs. Là encore, peu de participants mais des dizaines de kilos de déchets ramassés sur la voie verte... Il rappelle que la préservation de notre cadre de vie est l'affaire de tous, il est possible à chacun de ramasser tout objet qui aurait été jeté sur le bord de nos chemins.

Monsieur le Maire fait ensuite un point d'avancement des principaux projets communaux :

- **Enfouissement des réseaux :** Les travaux d'enfouissement des réseaux rue du Cornet et rue de l'Église, dans sa partie basse, commencés en septembre 2017, ne sont toujours pas terminés : il reste encore à la société Orange à passer des câbles dans les fourreaux et procéder aux raccordements téléphoniques. L'ensemble des

documents nécessaires ayant été transmis à Orange par Eiffage Energie, cette phase devrait bientôt commencer. L'enlèvement des anciens poteaux d'éclairage public pourra alors être effectué.

- **Marquage, rue du Cornet :** Une fois ces poteaux enlevés, les services de la MEL réaliseront les travaux de modification de bordures et de marquage de places de stationnement et de passages piétons rue du Cornet.
- **Eglise :** Les travaux de rénovation intérieure de l'église ont débuté courant mars. Le chantier de restauration et de protection des vitraux démarrera prochainement et devraient durer plusieurs mois.
- **Nouveau lotissement :** Le permis de construire du macro lot du nouveau lotissement communal, situé allée des Aubépinés et route de Fournes, a été déposé par LOGER HABITAT le 8 mars dernier, pour 11 logements (7 accessions et 4 locatifs).
La société PROTERAM, aménageur de l'ensemble de la parcelle, a transmis un courrier aux dix propriétaires des parcelles situées à l'est de l'allée des Aulnes, afin de contractualiser la cession d'une bande de 5 mètres au profit des dits riverains.
- **Ferme communale – micro crèche :** Les travaux de rénovation de l'habitation de la ferme communale en vue de sa transformation en micro crèche se poursuivent. Le permis de construire nécessaire au changement de destination a été instruit avec avis favorable des commissions de sécurité et d'accessibilité.
L'ouverture est prévue pour la rentrée de septembre, les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.
- **Borne de chargement de véhicules électriques :** Installée sur le parking de la Gare par les services de la MEL, la borne de chargement sera mise en fonction après raccordement électrique par la société ENEDIS.

Monsieur le Maire présente ensuite les différents arrêtés municipaux pris depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

Urbanisme

2018-009: DP 059 201 18 B0002, SCP Antoine ESTADIEU, rue de l'Eglise, division de terrain en vue de construire
2018-010 : DP 059 201 18 B0003 M. Maxime AGE, allée des Aubépinés, aménagement de combles avec pose d'une fenêtre de toit

2018-012: PC 059 201 18 B0001, M. Sébastien GIL, route de Fournes, extension de l'habitation - REFUS

2018-013: DP 059 201 18 B0004, M. Olivier RENIER, allée des Aulnes, changement des huisseries

2018-014: DP 059 201 18 B0005, M. Bernard GRACZYK, allée des Aulnes, construction d'un abri de jardin

2018-015: DP 059 201 18 B0006, M. Xavier SPENNINCK, chemin des Saules, pose de panneaux solaires sur le toit

2018-017: PC 059 201 17 B0002, SASU « POMME ET PECHE », rue de l'Eglise, création d'une micro-crèche

Monsieur le Maire ouvre alors l'ordre du jour.

2018-004 Adoption du Compte Administratif 2017

Le compte administratif 2017 constitue l'arrêté officiel des comptes 2017.

Ce document, établi par le Monsieur le Maire, retrace les mouvements de recettes et de dépenses réalisés au cours de l'année 2017. Il permet de dégager le résultat repris dans le budget 2018. Il doit être identique au compte de gestion (son pendant établi par le trésorier payeur).

Sous la présidence de Monsieur Pierre Acosta, doyen de l'assemblée, la parole est donnée à Monsieur Philippe Bialais pour présenter le compte administratif 2017. Il présente les éléments budgétaires marquants de cette année 2017 :

Pour les dépenses :

- Augmentation de 4,8 % des dépenses de fonctionnement (charges de personnel, TAP, électricité, maintenance et réparations, subvention au Centre de loisirs de Beaucamps-Ligny).
- **Mairie :** pavoisement : 5 078,35 €, remplacement de deux fenêtres à l'étage : 2 839,20 €, câblage informatique : 1 282,09 €.
- **Maison du Temps Libre :** achat d'une auto laveuse : 4 919,63 €, porte pour local foot : 1 794,70 €.
- **Eco pâturage :** piquets, grillage et portail : 3 011,74 €
- **Ecole :** stores enrouleurs : 2 109,17 €, ordinateur portable : 621,10 €.
- **Bâtiment pour la micro-crèche :** délimitation parcellaire : 888,00 €.
- **Eglise :** diagnostic amiante : 696,00 €.

Pour les recettes :

- Augmentation de 2 % des recettes de fonctionnement.
- Augmentation de 2,23 % du produit des taxes foncières et d'habitation, due à l'augmentation des bases et des nouvelles constructions, soit + 3 208 €, les taux étant inchangés par rapport à 2016.
- Baisse de 5,20 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), soit - 3 409 €.

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2017 BUDGET PRINCIPAL de la Commune d'ERQUINGHEM-LE-SEC						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés		106 384,10	36 648,11		36 648,11	106 384,10
Opérations de l'exercice	376 755,73	398 369,36	44 368,41	128 595,41	421 124,14	526 964,77
TOTAUX	376 755,73	504 753,46	81 016,52	128 595,41	457 772,25	633 348,87
Résultats de clôture		127 997,73		47 578,89		175 576,62
Restes à réaliser			102 000,00	46 565,00	102 000,00	46 565,00
TOTAUX CUMULES	376 755,73	504 753,46	183 016,52	175 160,41	559 772,25	679 913,87
RESULTATS DEFINITIFS		127 997,73	7 856,11			120 141,62

2° Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur de ce compte administratif, se retire au moment du vote.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif 2017.

Le compte administratif 2017 est adopté à l'unanimité (13 votants).

2018-005 Approbation du Compte de Gestion 2017

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Considérant :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2017.

Le compte de gestion 2017 est approuvé à l'unanimité.

2018-006 Affectation des résultats 2017

- Vu l'instruction M 14 ;
- Vu le Compte Administratif 2017 approuvé ;

Le Conseil Municipal examine l'affectation des résultats comptables du compte administratif présentée ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Pour mémoire, résultats antérieurs reportés 2017	106 384,10	-36 648,11
Solde d'exécution 2017 de la section d'investissement		+84 227,00
Solde d'exécution cumulé de la section d'investissement au 31/12/2017		+47 578,89
Restes à réaliser		
Dépenses		-102 000,00
Recettes		+46 565,00
Solde des restes à réaliser		-55 435,00
Besoin de financement		
Rappel du solde d'exécution cumulé d'investissement		+47 578,89
Rappel du solde des restes à réaliser		-55 435,00
Total déficit investissement		-7 856,11
Besoin de financement de la section d'investissement		7 856,11
Fonctionnement		
Résultat de fonctionnement antérieur	106 384,10	
Résultat de l'exercice 2017	21 613,63	
Solde d'exécution cumulé 2017 de la section de fonctionnement	127 997,73	
Total à affecter	127 997,73	
Répartition de l'affectation	113 170,62	14 827,11

Ainsi les 127 997,73 € d'excédent global de fonctionnement sont répartis comme suit pour le budget 2018 :

- 113 170,62 € sont affectés en section de fonctionnement en résultat reporté (R002).
- 14 827,11 € sont affectés en section d'investissement au compte 1068.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

2018-007 Budget primitif 2018 - Fixation des taux des impôts locaux

Monsieur le Maire expose les grands principes de construction d'un budget communal, structuré en deux grandes parties, la section de fonctionnement et la section d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe :

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements...)
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer. Il s'agit notamment du produit des trois grands impôts directs locaux et la dotation globale de fonctionnement (DGF).

La section d'investissement comporte :

- en dépenses : le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure...)
- en recettes : les emprunts, les dotations de l'Etat, les subventions. On y trouve aussi l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente les principaux investissements prévus en 2018 :

- L'église communale : travaux de désamiantage, réfection intérieure, restauration et protection des vitraux, pour un montant total de 80 000 € environ.
Des subventions (Etat, Département, réserves parlementaires d'Yves Durand et René Vandierendonck) ont été obtenues pour un total de 46 565 €, et le financement participatif lancé fin 2017 a permis de récolter plus de 14 000 € de dons.
- L'accompagnement des travaux de création d'une micro crèche dans l'ancien bâtiment d'habitation de la ferme communale : clôtures, portail, terrassement, création d'un compteur d'eau, mission de suivi des travaux pour un total de près de 34 000 €.
Une subvention de 10 000 € au titre de la réserve parlementaire d'Eric Bocquet a été allouée à ce projet.
- L'enfouissement des réseaux sur la partie basse de la rue de l'Eglise et la rue du Cornet coûtera 28 580€ à la commune, après déduction de la subvention d'ENEDIS et de la participation de la MEL au réseau télécom.

Monsieur le Maire fait un point sur la dette de la commune : elle est constituée de deux emprunts, l'un souscrit en 2014 pour les travaux d'agrandissement et de réhabilitation de l'école, pour 135 000 € sur 13 ans, l'autre de 100 000 € pour l'acquisition de la ferme communale souscrit en 2005 et qui va bientôt arriver à terme (dernière annuité en 2019).

Monsieur le Maire indique qu'il sera nécessaire d'avoir recours à un emprunt de 50 000 € pour boucler l'ensemble des investissements prévus. L'endettement passera ainsi de 217 € à 297 € par habitant en 2018, la moyenne de l'endettement des communes de notre strate étant de 621 € par habitant.

En effet, la commune ne dégage pas suffisamment d'excédent de fonctionnement chaque année pour assurer l'autofinancement de ses investissements. La baisse des dotations de l'Etat, continue depuis 2012, pèse très lourdement sur le budget communal. Ainsi, le montant de la DGF 2017 a été de 32 978 € inférieur à celui de 2011, et le montant cumulé de sa baisse depuis 2011 s'élève à 107 813 € !

Au vu de ce contexte, les membres du Conseil municipal se posent chaque année la question du maintien des taux des impôts locaux. S'il était possible de s'en sortir malgré tout jusqu'à présent, ce n'est plus le cas en 2018, les recettes de fonctionnement prévues sont inférieures aux dépenses, considérant en particulier la fin des emplois aidés, et les charges de formation du personnel et d'instruction des documents d'urbanisme.

Par conséquent, pour ne pas être amené à limiter ou supprimer des services apportés aux Erquinghemois, Monsieur le Maire propose aux élus municipaux d'appliquer une augmentation de 5% au taux des taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties), permettant d'atteindre un produit attendu d'environ 7 600 €.

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit bien de permettre d'équilibrer la section de fonctionnement du budget sur l'exercice 2018, et non de financer tel ou tel projet d'investissement.

Cette augmentation ne concerne que la part communale de l'impôt, inchangée depuis 2011, ce n'est pas une augmentation de 5% du montant total des impôts locaux payés par les contribuables.

Monsieur le Maire précise enfin que dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation mise en œuvre par le gouvernement, 60.28% des foyers fiscaux erquinghemois seront progressivement exonérés de cette taxe d'ici 2020, de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020. Une compensation de l'Etat sera reversée aux communes sur la base des taux en vigueur en 2017.

Les foyers concernés par cette exonération devront supporter l'augmentation des taux de l'année 2018 : la part communale du montant de leur taxe d'habitation ne diminuera donc que de 25% en 2018, de 60% en 2019 et ne sera plus que du montant correspondant aux 5% d'augmentation à partir de 2020.

Il est donc proposé de modifier pour l'année 2018 les taux des impôts locaux appliqués en 2017 comme suit :

- Taxe d'habitation : 23,14 % + 5 % soit **24,30 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,97 % + 5% soit **16,77 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,12 % + 5% soit **41,08 %**

La fixation du taux des taxes locales a fait l'objet de plusieurs réunions des élus municipaux. La nécessité de compenser une partie de la baisse des dotations de l'Etat est reconnue de tous.

Guillaume Regnaut, pour sa part, s'abstiendra, en précisant toutefois que cette décision ne doit pas être interprétée comme une non validation du budget présenté avec une hausse des taux d'imposition communaux nécessaire au bon fonctionnement du village. Son abstention vient marquer le fait que la commune doit utiliser le levier fiscal essentiellement à cause de la baisse des dotations de l'Etat qui vient directement impacter le budget de fonctionnement de notre village, pourtant gestionnaire avisé depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette délibération à l'unanimité des suffrages exprimés, Guillaume Regnaut s'étant abstenu.

2018-008 Adoption du budget primitif 2018

Monsieur le Maire indique que l'année 2017 a permis à la Municipalité et à ses agents de maintenir le niveau de service apporté à l'ensemble des Erquinghemois : accueil du public, entretien des espaces verts, services périscolaires, financement du CCAS pour le repas et les colis des aînés, animations variées et communication régulière.

Des projets d'investissement ont été menés à bien, en particulier le pavoisement de la mairie, l'éco pâturage et la sécurisation de l'école. Les projets d'ampleur concernant l'église, l'accompagnement des travaux de la micro crèche et l'enfouissement des réseaux ont été initiés. Ces projets se concrétiseront cette année, grâce aux subventions allouées et à la réussite du financement participatif.

Le budget proposé pour l'année 2018 s'inscrit dans la continuité du précédent, alliant la maîtrise indispensable des dépenses et la recherche de nouvelles recettes de fonctionnement, l'aboutissement des travaux engagés et la poursuite de l'équipement des services et des bâtiments communaux.

Le compte administratif étant voté, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le budget primitif communal 2018 avec la reprise des résultats de l'exercice 2017, et conformément au travail mené avec l'ensemble des élus au cours des précédentes semaines.

Le budget primitif 2018 s'établit comme suit :

BUDGET PRIMITIF 2018	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	385 784,00 €	499 161,62 €
Investissement	197 280,00 €	197 280,00 €

FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont prévues de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement en €		
Fournitures et services extérieurs (Chap. 011)	103 312,00	26,78 %
Frais de personnel (Chap. 012)	204 256,00	52,95 %
Reversement à la Métropole (Chap. 014)	27 626,00	7,16 %
Amortissements (Chap. 042)	3 990,00	1,03 %
Autres charges de gestion courante (Chap. 65)	40 620,00	10,53 %
Charges financières (Chap. 66)	5 980,00	1,55 %
Charges exceptionnelles (Chap. 67)	0,00	
Total	385 784,00	100 %

Subventions :

Les subventions inscrites au budget communal 2018 sont les suivantes :

- CCAS : 4 000 €, pour les différentes actions qui seront menées durant l'année ;
- ACSE : une subvention sera allouée à l'automne, sur présentation du bilan de l'année 2017-2018 ;
- AEPGH : 1000 photocopies ;
- Croix de Guerre : 30 € ;
- Institution Sainte Marie de Beaucamps-Ligny : 1 285 €. Il s'agit du forfait communal dû dans le cadre de la Loi Carle pour les enfants scolarisés en primaire à l'institution Sainte Marie et ayant un aîné au collège ou au lycée Sainte Marie, pour l'année scolaire 2017-2018. Ce forfait s'élève à 257 € par enfant. En contrepartie, le collège accorde une priorité à l'inscription des jeunes Erquinghemois.
- Centre de Loisirs de Beaucamps-Ligny : 200 € (pour couvrir une participation du CLSH de février, l'association ayant dénoncé unilatéralement la convention la liant avec la commune).

Les recettes de fonctionnement se décomposent ainsi :

- L'excédent antérieur cumulé ;
- Les dotations de l'Etat et les impôts locaux ;
- Les autres produits de gestion courante.

Recettes de fonctionnement en €		
Remboursement sur rémunérations (Chap. 013)	2 247,00	0,58 %
Produits d'exploitation (Chap. 70)	34 436,00	8,92 %
Impôts et taxes (Chap. 73)	220 856,00	57,22 %
Dont Solidarité Métropole (Compte 73212)	<i>40 977,00</i>	
Dotations et participations (Chap. 74)	110 452,00	28,62 %
Revenus des immeubles (Chap.75)	18 000,00	4,66 %
Produits exceptionnels (Chap. 77)	0,00	
Sous-total	385 991,00	100 %
Excédent reporté (Chap. 002)	113 170,62	
Total	499 161,62	

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement prévues sont :

Dépenses d'investissement en €		
Remboursement emprunts (Chap. 16)	19 500,00	9,89 %
Frais d'études et de logiciels (Chap. 20)	7 500,00	3,80 %
Acquisitions - travaux (Chap. 21)	170 280,00	86,31 %
Total	197 280,00	100,00 %

- Pour les études, il est prévu :
 - **Maison du temps libre** : 5 000 € pour lancer une étude pour la création d'un local de stockage.
- Pour les acquisitions et les travaux, il est notamment décidé :
 - **Eglise** : 80 000 € pour la restauration et la protection des vitraux, le désamiantage, et la réfection de l'intérieur, de la façade avant et de la structure métallique du clocher.
 - **Enfouissement des réseaux électriques rues de l'Eglise et du Cornet** : déduction faite des subventions d'ENEDIS et de la TVA dont l'avance sera supportée par la FEAL, 28 580 € resteront à supporter par le budget communal.
 - **Services techniques** : 25 000 € de travaux d'accompagnement de la micro-crèche et 1 200 € en matériel.
 - **Terrain de football** : 11 000 € pour des pare-ballons.

- **Micro-crèche** : 5 400 € pour le suivi du chantier et 3 500 € pour le branchement d'eau potable.
- **Ecole** : 5 000 € pour des ordinateurs, 1 300 € pour du mobilier et 2 100 € pour la sécurisation.
- **Voie verte** : 3 000 € pour sécuriser l'accès à la voie verte et l'équiper de bancs.
- **Mairie** : 1 000 € pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Les recettes d'investissements sont assurées par :

- L'excédent antérieur reporté ;
- La dotation aux amortissements (sur cinq ans, pour l'achat du tracteur-tondeuse avec Escobecques).
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), la taxe d'aménagement et l'excédent de fonctionnement capitalisé.
- Des subventions allouées par des parlementaires, le département du Nord et l'Etat.
- Le financement participatif auprès des habitants et des entreprises pour les travaux de l'église communale.
- Un emprunt de 50 000 € permettant de mener à bien les investissements tout en bénéficiant de taux qui restent peu élevés. Cela permettra de préserver une capacité d'autofinancement suffisante pour faire face à tout imprévu et réaliser d'autres investissements au cours des prochaines années.

Recettes d'investissement en €		
Dotations aux amortissements (Chap. 040)	3 990,00	2,66 %
Dotations, fonds divers et réserves (Chap.10)	21 072,11	14,08 %
Subventions (Chap. 13)	74 639,00	49,86 %
Emprunt (Chap. 16)	50 000,00	33,40 %
Sous-total	149 701,11	100 %
Excédent reporté (Chap. 001)	47 578,89	
Total	197 280,00	

Le Conseil Municipal, invité à voter le budget primitif communal 2018, l'adopte à l'unanimité.

2018-009 Adhésion au dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par l'UGAP pour les années 2019 à 2021

Dans le cadre des actions de mutualisation menées par la Métropole Européenne de Lille (MEL), la commune avait adhéré par la délibération n°2015-011 du 23 mars 2015 au dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par l'UGAP pour les années 2016 à 2018.

Pour notre commune cela représente environ 135 000 kWh et une dépense d'environ 17 000 € par an.

L'adhésion à ce dispositif d'achat groupé d'électricité est sans coût pour la commune, et lui évite de lancer elle-même une consultation pour trouver un fournisseur d'électricité, suite à l'ouverture des marchés d'énergie à la concurrence pour les collectivités en 2016.

Afin de continuer de profiter de cette opportunité, il est proposé d'adhérer au nouveau dispositif d'achat groupé d'électricité proposé par l'UGAP pour les années 2019 à 2021. Le dispositif d'achat d'électricité proposé par l'UGAP prendra la forme d'un accord-cadre avec marchés subséquents exécutés par les bénéficiaires du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021 (3 ans), sans engagement au-delà.

Les bénéficiaires du groupement ont par ailleurs la faculté de choisir, de manière uniforme pour tous leurs sites, entre plusieurs niveaux d'électricité verte (standard, 50%, 75%, 100% garantie d'origine renouvelable). A noter que le surcoût est évalué dans une fourchette allant de 1 € à 2 € le MWh pour une fourniture 100% garantie d'origine renouvelable soit, appliqué à la consommation de notre commune, un surcoût compris entre 135 et 270 €.

Il est proposé de choisir un niveau d'électricité verte 100% garantie d'origine renouvelable.

Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'autoriser :

- **L'adhésion de la commune au dispositif d'achat groupé d'électricité mis en place par l'UGAP pour les années 2019 à 2021.**
- **Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.**

2018-010 Admission en non-valeur

Le comptable public demande l'admission en non-valeur du titre n° 150 de 2013 d'un montant de 54,40 € et du titre n° 22 de 2014 d'un montant de 54,10 €. En effet, le débiteur n'est pas solvable et l'ensemble des procédures juridiques de recouvrement sont restées infructueuses. Les montants ne pourront être recouverts.

C'est pourquoi le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur les titres ci-dessus déclarés irrécouvrables par Monsieur le Trésorier pour un montant total de 108,50 €. Les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget 2018 à l'article 6541.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte cette délibération à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole aux élus devant transmettre des informations :

Guillaume Regnaud fait état d'un courrier de parents d'élèves qui dénoncent la fin de l'accueil à la journée des enfants de deux ans au sein de l'école communale à la rentrée prochaine.

Il rappelle que l'effectif de la classe doit être limité afin de proposer de bonnes qualités d'accueil et d'apprentissage des enfants, et prendre en compte les contraintes liées aux locaux. C'est pourquoi le Conseil municipal a été amené à fixer les modalités d'inscription lors de la séance du 12 février dernier.

Toutes les familles désireuses d'inscrire leur enfant de deux ans seront reçues sur rendez-vous par Arielle Coulon et Guillaume Regnaud d'ici les vacances de printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire rappelle l'agenda communal des prochaines semaines et lève la séance.

Agenda :

2 avril : Chasse aux œufs
8 avril : Parcours du cœur
9 avril : Passage de la balayeuse
14 avril : Accueil des nouveaux nés et des nouveaux habitants
16 avril : Conseil municipal
8 mai : Commémoration de la Victoire

Pierre ACOSTA

Philippe BIALAIS

Christelle BOUCHEDDA

Odile CHOQUET

Arielle COULON

Audrey EL IBRIK

Guy GODART

Samuel LEMAILLE

Philippe LEMERRE

Eric PAURON

Céline POTIER

Guillaume REGNAUT

Guillaume REGNAUT